



Parc
naturel
régional
de la Brenne

DDT de l'Indre
8 rue du Gaz
BP 117
36 200 Argenton sur Creuse

SATTE/ARGENTON

Date d'arrivée : - 01. OCT. 2022
N°..... Visa : - 4 OCT. 2022

Alpes
Armorique
Auvergne
Ballons des Vosges
Boucles de la Seine Normande
Brenne
Brière
Camargue
Caps et Marais d'Opale
Causse du Quercy
Chartreuse
Corse
Forêt d'Orient
Gâtinais français
Grands Causses
Guyane
Haut Jura
Haut Languedoc
Haute-Vallée de Chevreuse
Landes de Gascogne
Livradois-Forez
Loire-Anjou-Touraine
Lorraine
Lucard
Marais du Cotentin et du Bessin
Mannique
Massif des Bauges
Millevaches en Limousin
Montagne de Reims
Monts d'Ardeche
Morvan
Narbonnaise en Méditerranée
Normandie-Mans
Oise-Pays de France
Pérche
Périgord-Limousin
Pyr
Pyrénées aragoises
Pyrénées catalanes
Queyras
Sud de l'Est
Vercors
Verdon
Vexin français
Volcans d'Auvergne
Vosges du Nord

Rosnay, le 30 SEP. 2022

Objet : Consultation des personnes publiques associées
concernant le projet de centrale photovoltaïque sur l'aérodrome
du Blanc

Monsieur le Directeur, Madame l'instructrice

Vous avez sollicité, par courrier du 30 aout 2022, l'avis du Parc naturel régional de la Brenne concernant le projet de centrale photovoltaïque sur l'aérodrome du Blanc.

A l'étude des différents documents qui nous ont été communiqués nous avons différentes remarques à formuler concernant ce projet.

Concernant l'état initial de l'environnement de l'étude d'impact :

D'un point de vue "naturaliste", le Parc naturel régional de la Brenne dispose, en base de données, d'informations concernant la présence de la Spiranthe d'automne (*Spiranthes spiralis*) sur le site de l'aérodrome du Blanc. Il s'agit d'une espèce d'orchidée protégée réglementairement en Région centre Val de Loire qui fleurit en automne.

Cette base de données fait état (en plusieurs points de cette espèce sur ce site) pour environ 1500 + 138 pieds. Mais ce sont de données ponctuelles (nord et sud) de ce site.

Compte-tenu de l'étendue du périmètre d'étude, de son potentiel naturaliste, il est très hautement probable que les effectifs (et les stations) de cette espèce soient beaucoup plus importants. Nous ne connaissons pas avec précision l'ensemble du site. Une visite complémentaire (à la bonne saison) serait bien nécessaire pour affiner les évaluations.

Page 41 du résumé non technique, le Bureau d'étude écrit : "Le diagnostic écologique, réalisé sur la période avril 2021 à janvier 2022 par les experts naturalistes d'ADEV Environnement, s'est déroulé dans des conditions permettant la récolte d'une base de données qualitative et représentative des cortèges taxonomiques de la zone d'étude. Aussi, une visite de site et une évaluation des enjeux paysagers et patrimoniaux locaux a été réalisée le 9 février 2022 par le même bureau d'étude."

Outre cette date, il serait intéressant de préciser les dates des visites naturalistes en fonction des thèmes étudiés, afin de pouvoir mieux évaluer la complétude de cet inventaire.

Par ailleurs, il y a d'autres espèces végétales remarquables qui fleurissent en automne. Pour cette année il est encore possible de les observer (plantes visibles même sèches).

Un complément à l'état initial de l'environnement sur ces aspects nous semble nécessaire.

Concernant les mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement et de suivi :

MNat-R2 : Gestion adaptée des espaces naturels

Concernant le fauchage tardif, la réalisation de trois fauches par an de septembre à février nous paraît excessive. Un seul entretien annuel, en septembre ou octobre, nous semblerait plus favorable à l'accueil de la biodiversité sur le site du projet (accomplissement des cycles de vie des espèces présentes).

Concernant l'entretien des zones humides évitées, un passage tous les quatre ans risque de ne pas suffire à garantir la pérennité du milieu. Un passage tous les deux ans nous semblerait plus pertinent.

Concernant l'entretien des lisières et pré-bois, il conviendrait de préciser les modalités de gestion, et de proscrire l'utilisation de broyeur. Pour la coupe de branches nous préconisons une reprise des coupes à la tronçonneuse au plus proche du tronc de façon à éviter les branches éclatées. Les petites branches pourront être entretenues à l'aide d'une épareuse à fléaux. L'épareuse à marteaux est à proscrire.

Concernant l'entretien des haies, il convient également de proscrire l'entretien de la strate arbustive sur trois faces, et de lui préférer un entretien restreint aux faces verticales de façon à permettre à celle-ci de gagner en hauteur. Les mêmes outils d'entretien que ceux préconisés pour la gestion des lisières seront à utiliser.

MNat-R5 : Balisage des milieux évités

Compte tenu de notre connaissance de la présence de Spiranthe d'automne sur la piste d'aéromodélisme, la mise en défend de celle-ci durant la phase de travaux est nécessaire.

MNat-R7 et MNat-A1 : Plantation de haies

Il serait souhaitable de favoriser la plantation de végétaux locaux en ayant un minimum de 80% de plants marqués du label « Végétal local » dans les projets de plantation.

La plantation de haies devrait se faire en quinconce, ou à défaut, le choix du mode de plantation devrait apparaître sur les cartes de plantation et être justifié dans l'étude d'impact.

Compte tenu de l'impact de ce projet sur la biodiversité, en complément des projets de plantation décrits dans l'étude d'impact et de la conservation des haies existantes, la plantation de haies arbustives, sur toute la périphérie clôturée, nous semblerait permettre de compenser mieux les pertes d'habitat et de zones de chasse pour les populations d'oiseaux et de chiroptères ainsi que l'accueil de la biodiversité en général.

Le choix de planter des arbres relativement grand (1m à 1,5m), s'il permet effectivement de constituer un habitat plus rapidement que la plantation de scions, rend la reprise plus délicate. Il nous semblerait nécessaire de prévoir des mesures d'arrosage, sur les deux années suivant la plantation, afin de garantir une meilleure reprise. Nous préconisons également qu'une partie des plantations puisse être réalisée avec des plants plus jeunes.

MNat A2 : Mise en place de pondoirs et abris pour l'herpétofaune

Concernant la création de pondoirs et abris, il serait utile que ceux-ci puissent être conçus en collaboration avec les équipes du Parc naturel régional de la Brenne.

MNat-S3 : Mise en place d'un suivi écologique sur le milieu naturel

Nous souhaitons que le Parc naturel régional de la Brenne puisse être destinataire des rapports de suivi naturaliste prévus par cette mesure.

Nous souhaitons également que les découvertes faites à l'occasion de ces prospections puissent être versées à la base naturaliste du Parc naturel régional de la Brenne (base Caldésia).

A la condition de la prise en compte des différentes remarques exprimées ci-dessus, le Parc naturel régional de la Brenne ne s'oppose pas à la réalisation de ce projet qui répond à l'objectif de développement des énergies renouvelables sur son territoire.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, Madame l'instructrice, l'expression de nos sincères salutations.


Le Président
